



Ville de Castelnau-d'Aude

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

CONCESSION DE TERRAIN CINERAIRE DANS L'ESPACE CINERAIRE CIMETIERE DE L'EST

Le Maire de la Ville de Castelnau-d'Aude,

Vu la demande présentée par :

Monsieur LE PAGE Axel

domicilié : **2 place de la Concorde CASTELNAUDARY (11400)**

et tendant à obtenir une concession de terrain cinéraire dans l'Espace Cinéraire Cimetière de l'Est à l'effet d'y fonder la sépulture **particulière de sa famille**

N°d'ordre : 3966/430

DECISION 2026 - 29

Article 1er – il est accordé, dans le cimetière communal au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée :
- une concession pour une durée **de 15 années**
- à compter du **4 février 2026**
de 0,00 m² superficiels.

Cavurne A 22

Article 2 – La concession est accordée à titre de
- concession nouvelle

Article 3 – La concession est accordée moyennant la somme de 453,00 € (quatre cent cinquante-trois euros) et de 25,00€ de frais d'enregistrement qui ont été versés dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N° K 2841363 du 4 février 2026.

Article 4 – Les droits d'enregistrement du présent arrêté demeurent à la charge du titulaire de la concession.

Article 5 – Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

L'acquéreur,

Fait en Mairie, le 4 février 2026

Le Maire,
Patrick MAUGARD



Publication le

06 FEV. 2026

Exemplaire destiné au(x) :

- Titulaire de la concession
 Receveur Municipal
 Archives de la Commune